

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQAM (SCCUQ)

AVIS DE CONVOCATION

Date: le mercredi 10 septembre 2014

Heure: 12 h 30

Lieu: Hôtel Gouverneur Place Dupuis

1415, rue St-Hubert, Montréal Salle La Capitale, 4^e étage

Après la réunion, vous êtes conviés à un « vin de solidarité » au lieu social des chargées, chargés de cours au A-R542

Proposition d'ordre du jour

- 1. Nomination à la présidence et au secrétariat de l'assemblée
- 2. Appel des membres de l'équipe syndicale
- 3. Adoption de l'ordre du jour et du minutage
- 4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 11 juin 2014
- 5. Mot d'accueil du Comité exécutif
- 6. Négociation de la convention collective
 - Modes de négociation : formation
 - Adoption du mandat et de la composition du Comité qui prépare la négociation de la convention collective

7. Élections:

- Comités syndicaux
 - Comité de mobilisation-intégration (une personne)
- Autres comités
 - Comité de vérification du double emploi substitut (1 personne)
 - Comité des usagers de l'audiovisuel (une personne)
 - Comité institutionnel de discipline (une personne)
 - Comité aviseur du projet service de santé (CAPSS) (une personne)
- Présidence d'élections et secrétariat d'élections (Statuts et règlements du SCCUQ art.35.4)
 - Présidence d'élections (une personne)
 - Secrétariat d'élections (une personne)
 - Officière ou officier d'élections substitut (une personne)
- 8. Plan de mobilisation
- 9. Divers
- 10. Levée de l'assemblée
- Frais de garderie remboursés selon la politique en vigueur au SCCUQ
- Un lunch sera servi dès 12 h 30

NOTE:

- La politique électorale, la fiche de candidature et les mandats sont disponibles au secrétariat du Syndicat, local A-R540, et sur le site internet du SCCUQ : http://www.sccuq.ugam.ca/
- Il vous faut remplir la fiche de candidature, l'envoyer par courriel (sccuq@uqam.ca) et/ou la déposer au Syndicat au plus tard le **vendredi 5 septembre 2014 12 h 30**.
- Toute personne élue à un poste libéré du Syndicat doit s'engager par écrit à respecter la politique de libérations (Extrait de la proposition votée lors du Conseil syndical du 22 avril 2001).